

Réunion ordinaire du Conseil Municipal du 18 JUILLET 2018 à 19 h 00

Etaient présents : CHEVAU Jack, COURTIN Nicolle, GASGANIAS-MORIZOT Marie-Claude, KADLUB-MANNEVY Chantal, NICOLLE Sébastien, PERREAU Christophe, PICHON Solange, PRIEUR Guy.

Absences excusées : PASCAULT Valentin

Secrétaire de séance : NICOLLE Sébastien

Procès-verbal du 31 mai 2018 : adopté

Convocations adressées le 13 juillet 2018

ORDRE DU JOUR

Subvention 2018 pour les associations

Délibération pour l'achat du terrain de Chauminet

Affaires diverses

Logements

Le conseil municipal vote le montant mensuel des loyers ci-après :

Logement de l'école : 400 € (loyer 330 € + chauffage 70 €)

Logement de l'ancienne école de Fougilet : 400 € (loyer 330 € + chauffage 70 €)

Subventions

Le conseil municipal vote les subventions suivantes :

Clep photo : 350 €

Clep chant : 350 €

Clep aéro : 350 €

+ 45 € de remboursement de frais bancaire

Terres et Pierres : 350 €

PEP : 80 €

CCAS : 1 500 €

AIEPPFP : 243€

La subvention de 15 000 € demandée par la ferme des murailles pour la réfection de la toiture de sa grange a été refusée.

Vote à bulletins secrets :

Oui : 0

Non : 6

Blanc : 2

Terrain à Chauminet

Le conseil municipal décide d'acquérir pour un montant de 400 € hors frais, un petit terrain à Chauminet pour y installer une table de pique-nique. Le conseil municipal autorise le maire à signer tout document à ce sujet.

Réfection du puits

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise Rolland pour la réfection du puits.

Alarme salle des fêtes

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise Begey pour le changement de l'alarme de la salle des fêtes.

Tri-sélectif

Etant donné l'incivilité de certaines personnes prenant l'emplacement du tri-sélectif pour une décharge municipale le conseil décide de mettre une caméra de surveillance.

Dépôt de pain

A la précédente réunion du conseil municipal, il avait été demandé par l'association Terres et Pierres et l'association de la ferme des Murailles d'ouvrir un dépôt de pains. Le conseil municipal avait donné son accord et avait demandé de contacter le boulanger de Saints qui fait une tournée dans la commune. Or il s'avère que l'associatif est devenu collectif et que le boulanger de Saints n'a pas été retenu. Le collectif n'ayant pas de valeur juridique, le conseil municipal décide de demander des renseignements administratifs complémentaires.

Divers

Finir les petits travaux à la cantine.

Relancer l'entreprise Robineaux pour le nettoyage des croix.

A l'étude la plantation d'arbres le long du mur en plaque du cimetière.

Une course cycliste aura lieu le 11 août 2018.

La randonnée aura lieu le 16 septembre 2018.

Le maire




